

## **Dossier de presse**

**du 14 mars 2018**

## Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les écoles du Doubs

### 1- les priorités nationales et académiques

- Donner la priorité à l'école primaire et créer une école de la confiance, avec une ambition d'exigence et une attention pour les publics les plus fragiles.
- En particulier :
  - viser l'objectif de 100 % de réussite en CP et poursuivre le déploiement du dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire, dans la continuité des mesures prises à la rentrée 2017.
  - poursuivre l'augmentation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans quand il se justifie dans certains territoires urbains et ruraux.
  - poursuivre le déploiement du dispositif « Plus De Maîtres Que De Classes ».
  - renforcer le potentiel de remplacement des enseignants, notamment pour favoriser la formation continuée : apprentissages fondamentaux du cycle 2, développement de l'innovation pédagogique, mise en place de nouveaux dispositifs d'aide aux élèves, développement des outils pédagogiques numériques.
- Prêter une attention particulière aux territoires ruraux : mettre en œuvre un processus d'amélioration qualitative de l'offre scolaire et périscolaire par le regroupement de certaines écoles isolées en pôles éducatifs (protocole départemental), en prenant en compte la Loi Montagne du 28 décembre 2016.

### 2- le projet de carte scolaire départementale : les moyens et les 4 priorités

- Moyens : académie 0 poste pour -1509 élèves,  
Projet de répartition académique (cf. CTA du 22 janvier) : Doubs +14 postes pour -327 élèves, Jura -12, Hte Saône -6, Territoire +4.
- **Priorité 1 : la poursuite de la mise en œuvre des mesures pour la réussite à l'école primaire**

Dédoublement des **classes de CP** en REP : **20** postes dédiés CP REP  
Dédoublement des **classes de CE1** en REP+ : **46** postes dédiés CE1 REP +

Développer le dispositif **Plus De Maîtres Que De Classes** : **1** poste

Identifier les écoles hors éducation prioritaire dont les caractéristiques justifient un encadrement renforcé des élèves (**seuils intermédiaires**).

Poursuivre le déploiement de l'**apprentissage de l'Allemand** à l'école primaire, notamment en lien avec l'ouverture classes bilingues de continuité en collège : **0,5** poste.
- **Priorité 2 : le renforcement du remplacement**

Double objectif :

  - renforcer la continuité du service d'éducation en cas d'absences de courte durée
  - renforcer la disponibilité des enseignants au titre de la formation continue.

Action 5 : **9 postes** de remplacement.

- **Priorité 3 : la poursuite de la mise en œuvre du protocole Ruralité**

Actions 1 et 2 : accompagnement de projets de regroupement par le maintien de postes qui auraient été retirés sans ce projet.

Coût : **5** postes gelés.

- **Priorité 4 : la poursuite de l'effort d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.**

Action 3 (besoins éducatifs particuliers) : **+2** (1 ULIS Sochaux, 1 ULIS Pont De Roide) permettant de mettre un terme à quelques sureffectifs constatés.

- **Autres actions.**

- Formation des personnels enseignants (action 4) : création d'un poste d'ERUN (enseignant référent à l'usage du numérique) et divers ajustements : **-0,49** postes.
- Pilotage et encadrement (action 6) : + **0.99**
- Postes divers (action 7) : **6** postes adaptés
- Suivi de la démographie scolaire (actions 1 et 2) : - **5** postes, soit : 50 projets d'ouverture (dont 9 conditionnels) et 55 projets de fermeture (dont 24 conditionnels).

## Seuils des fermetures et ouvertures de classes, à compter de la rentrée 2018

### POUR RAPPEL (SEUILS EXISTANTS) :

#### SITUATION ORDINAIRE

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
30	27

#### EN EDUCATION PRIORITAIRE

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
25	22

### NOUVEAUX SEUILS A COMPTER DE LA RENTREE 2018 :

#### SITUATIONS INTERMEDIAIRES

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
28	25

Les écoles en situations intermédiaires sont :

- Ecoles en Quartier Politique de la Ville (QPV), hors éducation prioritaire
- Ecoles hors QPV, hors Education prioritaire, hors zone montagne dont le revenu médian est inférieur à 17 000 €
- Ecoles en zone de montagne dont au moins 10 % des élèves ont un temps de trajet compris entre 10 et 25 minutes

## Mesures de carte scolaire applicable pour la rentrée 2018 Modification des réseaux des écoles

- ✓ Projet de fermeture d'école (en attente de délibération des conseils des collectivités compétentes)
  - A la suite de la fusion administrative des écoles d'Etalans (0250448B) et Fallerans, fermeture administrative de l'école de Fallerans (0250469Z) avec maintien des 2 sites jusqu'à livraison des locaux à Etalans.
  - A la suite de la fusion de l'EM (0251425N) et EE (0251646D) à Novillars, fermeture de l'école maternelle de Novillars. L'école élémentaire devient école primaire.
  - A la suite de la fusion de l'école maternelle (0251535H) et élémentaire (0250813Y) Charles Belle à Quingey. Fermeture de l'école maternelle de Quingey. L'école élémentaire devient l'école primaire Charles Belle.
  - A la suite de la fusion de l'école maternelle (0251716E) et élémentaire (0251336S) de Pouilley-Les-Vignes. Fermeture de l'école maternelle. L'école élémentaire devient l'école primaire de Pouilley-les-Vignes.
  - A la suite de la fermeture de l'école maternelle Château (0251085U) à Etupes. Transformation de l'école primaire Louis Pergaud en école maternelle (0250458M). Ainsi les élèves de niveau maternelle de l'école Château seront scolarisés à l'école Louis Pergaud et les élèves de l'école de niveau élémentaire de Louis Pergaud seront scolarisés à l'école élémentaire centre (0251303F).
  - A la suite de la fermeture de l'école élémentaire d'Osselle (0251870X), l'école maternelle de Routelle (0250843F) devient une école primaire et les enfants accueillis dans cette école seront répartis sur les 2 écoles restantes du RPI (Roset Fluans et EM Osselle Routelle).
  - A la suite de la fermeture de l'EM de Lamartine (0251078L) à Besançon, l'école élémentaire de la Grette (0251300C) devient une école primaire.
  - Fusion des deux écoles maternelles Mésanges (0251454V) et Myosotis (0250981F) à Voujeaucourt. Fermeture de l'école de l'EM Mésanges à Voujeaucourt.
  - Fusion des écoles primaire de Faimbe (0250468Y) maternelle des Prés Verts d'Arcey (0251660U) et élémentaire des 20 Cœurs d'Arcey (0251658S). Fermeture des écoles maternelle des Prés Verts d'Arcey et primaire intercommunale de Faimbe (+ sites d'Onans, Gemonval et Marvelise). L'école d'Arcey devient une école primaire.
  - Fusion des écoles élémentaires d'Huanne-Montmartin (0251764G), de Tournans (0251690B) et l'EE de Mésandans (0250659F). Fermeture des écoles élémentaires d'Huanne-Montmartin et de Tournans. L'école de Mésandans devient une école primaire.
  - Fermeture conditionnelle de l'école d'Eternoz (0250450D)
  
- ✓ Projet de fermeture de sites (en attente de délibération des conseils des collectivités compétentes)
  - A la suite d'un regroupement sur Ferrière de Jougne, fermeture du dernier site de Ferrière de Jougne.
  - A la suite de la construction d'une extension sur l'école de Chaux neuve, fermeture du site de Chatel Blanc
  - Régularisation : suite à la construction sur Granges Narboz, fermeture du site de Sainte Colombe.

♦ Ouvertures et Fermetures de Classes					
Ouvertures fermes de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251216L	E.E.PU	GEORGES EDME	AUDINCOURT	9	ouverture du 10ème poste classe
0251369C	E.E.PU	SUR LES VIGNES	AUDINCOURT	8	ouvertures des 9 et 10èmes postes classes
0251616W	E.E.PU	MONTANOT	AUDINCOURT	5	ouvertures des 6 et 7èmes postes classes
0251659T	E.E.PU	AUTOS	AUDINCOURT	7	ouverture du 8ème poste classe
0251194M	E.E.PU	SAPINS	BESANCON	4	ouverture du 5ème poste classe
0251547W	E.E.PU	CONDORCET	BESANCON	4	ouverture du 5ème poste classe
0251684V	E.E.PU	BROSSETTE PIERRE	BESANCON	8	ouverture du 9ème poste classe
0251694F	E.E.PU	ZAY JEAN	BESANCON	8	ouverture du 9ème poste classe
0251199T	E.E.PU	BOURGOGNE	BESANCON	19	ouvertures des 20 et 21èmes postes classes
0251355M	E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	26	ouvertures des 27 et 28èmes postes classes
0251624E	E.E.PU	DURER ALBRECHT	BESANCON	14	ouvertures des 15, 16 et 17èmes postes classes
0251723M	E.E.PU	CHAMPAGNE	BESANCON	12	ouverture du 13ème poste classe
0251757Z	E.E.PU	NELSON MANDELA	BETHONCOURT	20	ouvertures des 21 et 22èmes postes classes
0250504M	EMPU		FRASNE	3	ouverture du 4ème poste classe
0250536X	EMPU	CURIE PIERRE	GRAND-CHARMONT	6	ouverture du 7ème poste classe
0251687Y	E.E.PU	DANIEL JEANNEY	GRAND-CHARMONT	10	ouvertures des 11 et 12èmes postes classes
0250364K	E.E.PU		LA CHAUX	2	ouverture du 3ème poste classe
0251229A	E.E.PU	LES GENTIANES	LE RUSSEY	8	ouverture du 9ème poste classe
0250640K	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	MALBUISSON	7	ouverture du 8ème poste classe
0251553C	E.E.PU	BOULLOCHE ANDRE	MONTBELIARD	12	ouvertures des 13 et 14èmes postes classes
0251666A	E.E.PU	COTEAU JOUVENT	MONTBELIARD	11	ouvertures des 12 et 13èmes postes classes
0251752U	E.E.PU	PETIT CHENOIS	MONTBELIARD	17	ouvertures des 18, 19, 20 et 21èmes postes classes
0250829R	E.E.PU	INTERCOMMUNALE DES FONTAINES	ROCHEJEAN	7	ouverture du 8ème poste classe
0250885B	E.E.PU	CENTRE	SOCHAUX	6	ouverture du 7ème poste classe
0251689A	E.E.PU	CHENES	SOCHAUX	7	ouvertures des 8 et 9èmes postes classes
0251751T	E.E.PU	DONZELOT PIERRE	VALENTIGNEY	13	ouvertures des 14 et 15èmes postes classes
Nombre de mesures					41
Ouvertures conditionnelles de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251718G	E.E.PU	CLAIRE RADREAU	BAVANS	8	ouverture conditionnelle du 9ème poste classe
0250270H	EMPU	FONTAINE ECU	BESANCON	2	ouverture conditionnelle du 3ème poste classe
0251218N	EMPU	TRISTAN BERNARD	BESANCON	2	ouverture conditionnelle du 3ème poste classe
0251356N	EMPU	COLOGNE	BESANCON	3	ouverture conditionnelle du 4ème poste classe
0251355M	E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	26	ouverture conditionnelle du 29ème poste classe
0251754W	E.E.PU	ILE DE FRANCE	BESANCON	21	ouverture conditionnelle du 22ème poste classe
0251331L	E.E.PU		BEURE	4	ouverture conditionnelle du 5ème poste classe
0250374W	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LA CHENALOTTE	5	ouverture conditionnelle du 6ème poste classe
0250984J	E.E.PU		VUILLECIN	3	ouverture conditionnelle du 4ème poste classe
Nombre de mesures					9

Fermetures fermes de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251413A	E.M.PU	DU MONT BART	BART	3	Fermeture du 3ème poste classe
0250247H	EMPU	CHAMPROND	BESANCON	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250261Y	EMPU	CURIE PIERRE ET MARIE	BESANCON	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250273L	EMPU	HENRI FERTET	BESANCON	3	Fermeture du 3ème poste classe
0251078L	E.M.PU	LAMARTINE	BESANCON	2	Fermeture du 2ème poste classe
0250335D	E.P.PU	GRUPE SCOLAIRE THIERRY DAIGRE	BYANS-SUR-DOUBS	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250354Z	E.E.PU		CHARNAY	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251301D	E.E.PU		COURCELLES-LES-MONTBELIARD	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250408H	E.E.PU		CUSSEY-SUR-LOGNON	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250447A	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	EPEUGNEY	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251085U	E.M.PU	CHÂTEAU	ETUPES	4	Fermeture du 4ème poste classe
0251686X	E.E.PU	DU RONDELOT	FESCHES-LE-CHATEL	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250535W	EMPU	BATAILLE FREDERIC	GRAND-CHARMONT	4	Fermeture du 4ème poste classe
0251534G	EMPU	ARC EN CIEL	GRANDFONTAINE	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250560Y	E.E.PU	CENTRE	HERIMONCOURT	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250440T	E.E.PU		LES ECORCES	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251509E	EMPU	INTERCOMMUNALE	LES HOPITAUX-NEUFS	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250575P	E.E.PU	BERNARD CLAVEL	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250671U	E.P.PU	GROSJEAN JULES	MONTBELIARD	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251382S	E.E.PU		MONTENOIS	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251682T	EMPU	LA CLAIREFONTAINE	MONTENOIS	3	Fermeture du 3ème poste classe
0250764V	E.E.PU		PELOUSEY	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250779L	E.E.PU	CLERC CYRIL	PONTARLIER	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251426P	EMPU		ROUGEMONT	3	Fermeture du 3ème poste classe
0251387X	E.E.PU	LES FEUNUS	SAINTE-SUZANNE	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251099J	EMPU		SAONE	5	Fermeture du 5ème poste classe
0250906Z	E.E.PU		TORPES	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251338U	E.E.PU	CHARDONNERETS	VALENTIGNEY	8	Fermeture du 8ème poste classe
0251364X	EMPU	LOUIS PERGAUD	VALENTIGNEY	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250957E	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	VIEILLEY	10	Fermeture du 10ème poste classe
0251760C	E.E.PU		VOUJEAUCOURT	8	Fermeture du 8ème poste classe
				Nombre de mesures	31
Fermetures conditionnelles de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0250146Y	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	AUTECHAUX	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0251414B	E.E.PU	COUR	BAUME-LES-DAMES	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250271J	EMPU	ALBERT CAMUS	BESANCON	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0250989P	EMPU	FONTAINE ARGENT	BESANCON	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251704S	E.E.PU	SAINTE CLAUDE	BESANCON	13	Fermeture conditionnelle du 13ème poste classe
0251761D	E.E.PU	HELVETIE	BESANCON	16	Fermeture conditionnelle du 16ème poste classe
0251360T	E.E.PU	INTERCOMMUNALE DU JURA VERT	BOUJAILLES	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250318K	E.E.PU		BOUSSIERES	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250338G	E.E.PU		CHAFFOIS	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250428E	E.E.PU		DEVECEY	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250437P	E.E.PU	INTERCOM PLATEAU DE LA BARECHE	DURNES	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250450D	E.M.PU		ETERNOZ	1	Fermeture conditionnelle du dernier poste classe
0251620A	EMPU		FRANCOIS	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251621B	E.E.PU		GRAND'COMBE-CHATELEU	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250599R	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LANDRESSE	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251558H	E.E.PU	LES TILLEULS	MATHAY	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250664L	E.E.PU	CAMILLE PICARD	MONCEY	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0251449P	EMPU	RAVEL MAURICE	MONTBELIARD	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251688Z	E.E.PU	FOSSES	MONTBELIARD	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250863C	E.E.PU	JOUFFROY D'ABBANS	SAINT-VIT	10	Fermeture conditionnelle du 10ème poste classe
0251452T	E.E.PU	ROUSSEY RENE	SAINT-VIT	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250876S	E.E.PU	LEVIN MARCEL	SELONCOURT	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0251453U	EMPU		THISE	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251957S	EMPU	OEHMICHEN	VALENTIGNEY	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
				Nombre de mesures	24
♦ Transformation des supports d'enseignant en classe d'application : 2 fermetures et 2 ouvertures de classes (EE Brossolette et EM Kennedy à Besançon)					
♦ Ouvertures et fermetures liées à des modifications de réseaux d'écoles : 33 fermetures et 33 ouvertures de classes (voir fiche projet de fermetures d'écoles et de sites écoles)					
♦ Ouvertures et fermetures liées aux transformations de supports : 3 fermetures et 3 ouvertures de classes					

♦ **Dispositifs particuliers : rentrée scolaire 2018/2019**

- ✓ Implantation d'un poste ITIN Allemand (0.5 ETP) – circonscription de Pontarlier
- ✓ Dispositif « plus de maîtres que de classes » : implantation de 1 poste :

Circo	Sigle	Ecole de rattachement	Ville	RNE	Supports	Observations
M2	EP	Sous la Chaux	MONTBELIARD	0251649G	1	

- ✓ Dispositifs « classes dédiées » :

Existant :

M4 EMPU Chênes Sochaux  
M4 EMPU Victor Hugo Béthoncourt  
M EMPU Les Sapins Bleus Maiche  
B1 EMPU Champagne Besançon

Création R 2018 :

M2 EMPU Debussy Montbéliard  
M4 EMPU Louise Michel Bethoncourt  
M4 EM Jean de la Fontaine Béthoncourt  
M4 EM Terre Blanche Hérimoncourt

- ✓ Moyens accordés pour les regroupements des territoires ruraux : 5 ETP

Circo	RNE / Sigle / Ecole de rattachement / Ville	Supports	Observations
B2	0250446Z EEPU Epenoy 0250763U EEPU Passonfontaine	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
M1	0251658S EEPU Arcey 0251660U EMPU Arcey 0250468Y EPPU Faimbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du projet à l'étude d'un futur regroupement
M1	0251819S EEPU Servin	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
B2	0250484R EEPU Fontain	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
M1	0251176F EEPU Belleherbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement



### ◆ **Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Transfert des 2 postes de Maître E de l'EE à Audeux (0250131G) sur l'EE de Recologne (0251839N) et sur l'EE de Chemaudin et Vaux (0251721K)
- Création de 2 ULIS école sur Aire Urbaine de Montbéliard : EE Chênes Sochaux (0251689A) et EE Château Herr à Pont de Roide (0250797F).
- Création 0.5 support à l'IME d'Ornans.
- Création 0.5 support à l'IME de Baume les Dames.
- Suppression du poste PASS (Pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds).

## Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les collèges du Doubs

### 1. Evolution des effectifs

La rentrée 2018 se caractérise par une **légère progression démographique**.

Pour rappel, 21 915 élèves étaient inscrits dans les collèges publics du Doubs à la rentrée 2017. Il est attendu, pour la rentrée scolaire 2018, 22 089 élèves, soit 174 élèves de plus, au sein des collèges publics du Doubs répartis comme suit :

- Classes générales de collèges (y compris UPE2A) : 21 231 (soit + 152)
- SEGPA : 621 (soit + 11)
- ULIS : 237 (soit + 11)

### 2. Assouplissement de la mise en œuvre de la réforme du Collège

Dans le prolongement de la rentrée précédente, la préparation de rentrée 2018 se caractérise par la poursuite de l'assouplissement de la mise en place de la **réforme du collège**, défini par l'arrêté du 16 juin 2017.

La réforme a pour objectif de renforcer la liaison école-collège par la mise en place du nouveau cycle 3, et à accorder une marge d'autonomie accrue aux établissements, notamment dans l'organisation de **l'accompagnement personnalisé** et des **enseignements pratiques interdisciplinaires**.

Une attention particulière est portée sur l'enseignement optionnel, et notamment sur l'ouverture de **classes bilingues de 6<sup>ème</sup>**, dans le respect de la carte académique des langues vivantes et en lien avec la relance de l'enseignement de la langue allemande dans le 1<sup>er</sup> degré, ainsi que sur l'enseignement des **langues et cultures de l'Antiquité**.

Les enseignements optionnels sont financés par la dotation horaire globale allouée à chaque collège.

Le dispositif **Devoirs faits**, destiné à aider les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, poursuivra son déploiement. Prévu au sein du collège en dehors du temps scolaire, le dispositif est encadré par des personnels d'enseignement ou d'éducation ainsi que par des structures partenaires (associations .....).

### 3. Développement des mesures d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Au vu des besoins identifiés, une **nouvelle ULIS** sera créée au collège Olympe de Gouges à Pont-de-Roide Vermondans.

Par ailleurs, un travail d'identification de besoins non satisfaits d'accueil et de scolarisation **d'élèves allophones** est en cours, et pourra se traduire par l'implantation sur le bassin de Besançon d'une UPE2A en collège ou en lycée.